

Rubrique 6.5 : Mesures E.R.C

En préambule, il est rappelé que la centrale solaire n'émettra pas d'odeur, de vibrations, de nuisances lumineuses, de bruit et ne génèra pas d'émissions d'effluents.

ZONES HUMIDES

Evitement : L'ensemble des zones humides identifiées sur la parcelle du projet ont été évitées. Aucun aménagement ne s'implantera dans leur emprise. Un retrait au cours d'eau situé à l'Est a aussi été respecté.

EAUX PLUVIALES

Evitement : Les pistes internes du projet seront réalisées en matériaux perméables, l'eau de pluie pourra donc s'infiltrer au droit des aménagements ou en périphérie immédiate. Par ailleurs, les fonctions hydrologique et écologique ne seront pas impactées notamment grâce à la mise en œuvre d'un espacement de 2 cm entre chaque panneau et un espacement de 4,35 m entre chaque rangée, permettant une dispersion homogène de l'eau de pluie.

HAIES

Evitement : Grâce à la réutilisation de l'accès existant et au positionnement adapté des aménagements, aucune haie et aucun arbre ne seront impactés par la construction de la centrale. Un retrait des pistes internes aux haies existantes permettra d'éviter d'abimer leur système racinaire et leur dépérissement ultérieur.

Accompagnement : Un renforcement de la haie existante au Sud sera aussi réalisé avec des espèces locales. Conformément aux recommandations du PLU, une plantation de haies sera aussi réalisée au Nord.

Rubrique 6.5 : Mesures E.R.C

CONTINUITE ECOLOGIQUE

Evitement : Un retrait de plus de 30m a été respecté au cours d'eau passant à l'Est préservant les continuités écologiques et la ripisylve. De plus la clôture périphérique sera adaptée au passage de la petite faune.

PAYSAGE

Réduction : Le choix du site du projet, en retrait des zonages patrimoniaux et au sein d'une zone classée Ue en continuité du tissu urbain, ainsi que son emprise limitée permet de réduire les impacts paysagers du projet. Les haies préservées et renforcées autour du site permettent aussi de jouer le rôle de filtre visuel.

CONSOMMATION D'EAU

Réduction : L'étape de nettoyage sera réalisée par une entreprise spécialisée pour le nettoyage des modules photovoltaïques utilisant de l'eau du réseau et/ou avec système de récupération de pluie sur les locaux de l'entreprise tous les 3 ans en moyenne. Aussi cette action est réalisée hors période de restriction en cas de sécheresse.

OCCUPATION DU SOL/ENTRETIEN

Evitement : Entretien de l'espace prairial via éco-pâturage avec des exploitants ovins du secteur géographique et/ou débroussaillage mécanique manuel (ou drone), aucun produit chimique ne sera utilisé pour cet entretien.

Réduction : Seul 1,25 ha des 3,3 ha d'emprise de la parcelle seront consacrés à la centrale solaire. Le reste de la parcelle restera à usage agricole ou naturel.